



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de CHATENOY-EN-BRESSE
Saône-et-Loire

Procès-Verbal

Séance du conseil municipal du 17 mai 2024 – 20 H 00

sous la présidence de Mme le Maire, Joëlle SCHWOB.

Présents : SCHWOB Joëlle, CLEMENT Benoit, LETOURNEAU Pascale, FROST Georges, PHILIPPE Agnès, FROST Daniel, MOUGEOT Jeannine, DESBOIS Jocelyne, RITTER Claude, FEVRE Franck, MERLE Christelle, CHANTEPERDRIX Guy.

Représentés : PRUDHON Fabrice par SCHWOB Joëlle.

Excusés : LEGRAND Valérie, SODI Olivier

Absents : --

Secrétaire de séance : MERLE Christelle.

Auxiliaire du secrétaire de séance : BOIVIN Valérie, secrétaire générale.

Quorum atteint : 12 membres présents.

Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du PV de la séance précédente.
- Décision du Maire.
- Détermination des frais de cérémonie.
- Tarifs publicité sur panneau d'entrée de la commune.
- Organisation du temps scolaire.
- Questions diverses.

Les délibérations adoptées – les demandes de scrutins particuliers - résultat des scrutins – si scrutin public, nom des votants et sens de leur vote – teneur des discussions :

(DE-2024-25) Désignation du secrétaire de séance :

Afin d'établir le PV de la séance,

A l'unanimité - DESIGNE Mme MERLE Christelle, secrétaire de séance.

(DE-2024-26) Approbation du PV de la séance du 05/04/2024 :

Lecture est faite du PV de la séance précédente,

A l'unanimité - ADOPTÉ le PV de la séance précédente.

(DE-2024-27) détermination des frais de cérémonie :

Afin d'assurer une égalité lors d'évènements dans la commune, il est proposé de fixer un tarif pour l'achat de certains biens,

A l'unanimité – FIXE un prix maximum pour l'achat de :

- Gerbes dans le cadre des cérémonies officielles (8 mai, 11 novembre...) : 50 €
- Bouquets pour les mariages célébrés dans la commune : 30 €
- Fleurs pour obsèques : 50 €
- Tout autre présent offert à l'occasion de divers évènements (centenaire, banquet des ainés...) : 40 €

(DE-2024-28) tarifs publicité sur panneaux d'entrée de la commune :

Il a été décidé de remplacer le panneau d'entrée de village sur lequel apparaissent les entreprises et structures implantées dans la commune,

Il est proposé que les entreprises et structures intéressées pour apparaître sur ce panneau payent une participation,

A l'unanimité, DIT que les entreprises ou autres structures devront payer une participation pour apparaître sur le panneau d'entrée de village,

FIXE le montant de la participation par structure ou entreprise à 120 € TTC.

(DE-2024-29) Organisation du temps scolaire :

L'organisation du temps scolaire (OTS) pour les écoles primaires se conforme aux articles du Code de l'Education notamment ses articles D521-10 à D 521-13,

La décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'Education Nationale (DASEN) ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans,

Au bout de ces 3 ans, cette décision peut être renouvelée pour 3 nouvelles années, après examen ;

Par délibération DE-2021-07 du 29 janvier 2021, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'organisation du temps scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2021-2022,

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur une OTS pour la rentrée 2024,

A l'unanimité - EMET un avis favorable au maintien de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours, avec, pour rappel, les horaires suivants : Lundi / mardi / jeudi / vendredi : 8h45-11h45 / 13h30 – 16h30.

Décisions du Maire : néant

Questions diverses :

Le conseil prend connaissance :

- ☒ De la venue d'un archiviste du Centre de Gestion afin d'évaluer le travail d'archivage à effectuer sur les documents administratifs accumulés dans les locaux de la mairie, dans l'attente d'un devis,
- ☒ De l'ouverture d'un nouveau commerce sur la zone artisanale au 1^{er} juin 2024,
- ☒ De la tenue du recensement de la population couplée à une enquête famille du 16 janvier au 15 février 2025,
- ☒ De la mise en place de deux panneaux offerts par le Grand Chalon indiquant la zone humide dans le parc, une inauguration sera organisée,

- ⊗ D'un point d'exécution budgétaire, plusieurs devis ont été signés pour validation dans le respect du budget,
- ⊗ D'un point d'exécution des travaux en cours sur la commune, dont le remplacement des conduites d'eau rue Vigne Renard,
- ⊗ D'un point sur la gestion du personnel,
- ⊗ Du tirage au sort des jurys d'assises le 30 juin 2024 à Ouroux-sur-Saône,
- ⊗ De la tenue d'un séminaire le 29 juin 2024 dans la commune à destination des professionnels de santé membres de la commission temporaire santé,
- ⊗ Du bilan, très positif, de l'action « Digital Clean Up Day », journée ayant permis la récupération de 11 kgs d'outils numériques,
- ⊗ De l'organisation et des présences organisées des élus communaux lors des élections européennes du 9 juin 2024,
- ⊗ De la tenue de la brocante le 16 juin 2024 et du manque de bénévoles,
- ⊗ De la tenue d'une buvette les soirs du spectacle organisés par l'Espace des Arts sous chapiteau dans le parc les 30, 31 mai ; 1er juin 2024, une restauration sera proposée les trois soirées par des food-trucks,
- ⊗ De l'organisation d'un atelier numérique sur l'Intelligence Artificielle courant juin,
- ⊗ De l'organisation d'un circuit de marche reliant Chatenoy à Oslon puis à Lans avec retour à Chatenoy dans le cadre d'Octobre Rose le dimanche 6 octobre 2024,
- ⊗ De la présentation du projet d'achats de jeux extérieurs pour la maternelle,
- ⊗ De la présentation de la nouvelle organisation du ramassage des poubelles sur le territoire communal à compter de juin 2024.

La secrétaire de séance, Mme Christelle MERLE

Mme le Maire, Joëlle SCHWOB